

Les avantages de notre service

La prise en charge :

- Des déclarations Cafat, CRE, mutuelle, prévoyance et frais de santé
- Accompagnement et conseils RH
- Une expertise et une grande réactivité



ET UN INTERLOCUTEUR UNIQUE,
ET A VOTRE ECOUTE

Coordonnées

Groupement d'employeurs
sport et loisirs sud

24 rue Duquesne, Maison du sport
Roger Kaddour, Quartier Latin
98000 NOUMEA

mails : direction@gesls.nc /
emploi@gesls.nc
tel : 24.40.41



 **GESLS**

Groupement d'Employeurs Sport et Loisirs Sud

RIDET : 1 415 066.001
Code APE : 93.29Z



www.gesls.nc



GESLS



**PAIE
GESTION
SALARIALE**

Externalisez vos paies !

Vous êtes une association,
De l'embauche à la fin de contrat.
Déléguiez la gestion de vos paies !



 **GESLS**
Groupement d'Employeurs Sport et Loisirs Sud

Notre service

Notre formule*

- Réalisation des bulletins de paie
- Déclaration sociales mensuelles et/ou trimestrielles (CAFAT, HUMANIS, la mondiale prévoyance)
- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- L'intégration des compteurs de congés payés
- Déclaration nominative annuelle des salaires (DNS)
- Déclaration annuelle de données sociales (DADS)
- Edition des documents de fin de contrat
- Simulation des bulletins de paie

* La tarification des déclarations sociales (mensuelles et annuelles) seront précisées sur devis (tarifs variables en fonction du nombre de salariés).

Logiciel de salaire : CAL-PAYE

N°1 sur windows en Nouvelle-Calédonie

Les associations ne sont pas assujetties à la TGC

Nos missions

- Vous décharger de la gestion de vos paies
- Simplifier vos démarches liées à l'emploi
- Vous accompagner dans votre rôle d'employeur



Les conditions d'entrée

- Une convention est établie entre votre structure et le GESLS. Elle est valable 1 an (année civile), renouvelable par tacite reconduction. Elle précise nos prestations et tarifs.
- Un engagement minimum de 12 mois
- Une adhésion au GESLS : cotisation annuelle de 10 000 cfp
- Nos factures sont établies chaque fin de mois
- Offre de lancement 2023 : frais de reprise du dossier offerts

Nos tarifs

La participation mensuelle dépend du nombre de bulletins pris en charge.

A compter du 1er janvier 2023

FORMULE
par mois et par bulletin

Coût d'un bulletin : 2 800 frs

